Avertisseurs de fumée – Fiche de vérification annuelle pour tous les bâtiments (sauf hôtels et motels)

La personne qui effectue l'inspection inscrit son nom ainsi que la date et le résultat de chaque vérification dans les cases appropriées. Elle complète ensuite le compte-rendu correspondant et insère cette fiche derrière celui-ci, en ordre chronologique. La personne peut utiliser autant de fiches que cela est nécessaire.

Chaque année, il faut :

- nettoyer l'extérieur des avertisseurs à l'aide d'une balayeuse domestique;
- vérifier que la batterie est solidement connectée aux bornes, sans corrosion ni fuite et qu'elle est du type recommandé par le fabricant (aucune pile rechargeable sauf si explicitement permis par le fabricant);
- s'ils sont branchés à l'électricité, vérifier que tous les câbles sont bien connectés;
- faire la mise à l'essai de chaque avertisseur interconnecté pour vérifier qu'ils sonnent tous et qu'ils sont bien audibles. Même chose sur l'alimentation de secours.

Vérifié par : _____ **Date :** _____

Bureau	Emplacement	Nettoyage	Batterie	Câble	Fonctionnement	Déclenchement (si interconnecté)	Audibilité (si interconnecté)	Commentaires
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		☐	☐	☐	☐	☐	☐	